

10 AVR. 2018

COURRIER ARRIVEE



DCM N° 09/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune de L'ÎLE ROUSSE

Séance publique du
Mercredi 04 avril 2018 à 17h00

Date de la convocation : 29.03.2018

Date d'affichage : 29.03.2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE L'ÎLE-ROUSSE

Afférents à l'Assemblée délibérante	Nombre de Membres			
	En exercice	Présents	absents	représentés
27	27	20	2	5

Objet de la délibération : SPIC PORT DE PÊCHE : Adoption du Compte de Gestion 2017 (annexe 4)

L'an deux mille dix-huit et le 04 avril à 17h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2018, par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, Mme AMADEI Toussainte, Mme FERRANDI Jeanne-Paule, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme COLOMBANI Anne-Marie, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. ANTONELLI Pierre, M. ANTONIOTTI François, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, M. COLONNA Nonce-François, Mme SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena, Mme BASTIANI Angèle, M. DARY Blaise, M. MATTEI Hyacinthe, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGIO Annick.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
COLOMBANI-BUISSON Josée	MAUSHART Pierre-François	03.04.2018
GUERRINI Antoine	CAPINIELLI Marie-Josèphe	04.04.2018
SALDUCCI Antoinette	ANTONIOTTI François	04.04.2018
LEONI Pamela	DARY Blaise	02.04.2018
FRANCESCHINI Isabelle	ORABONA Vincent	04.04.2018

Absents : AMBROGI Stéphane, SANTINI Jean-Pierre

Le conseil a choisi comme secrétaire SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena

Le Conseil,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de L'Île-Rousse et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du port de pêche,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.
Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation et aucune réserve.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président
La proposition est mise aux voix,

Ont voté pour : 16
Ont voté contre : 9
Se sont abstenus : -

DECIDE

D'APPROUVER le Compte de Gestion du port de pêche pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune du Même exercice.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Île-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

